

## Demande d'admission

Date de paiement : \_\_\_\_\_

<b>Données du jeune</b>	
Nom et prénom :	
Sexe :	<input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/> autre
N° et rue :	
Code postale + Localité :	
Nationalité :	
Date de naissance :	
Matricule :	
GSM du jeune :	
École et Classe / Travail :	
Loisirs et/ou sport :	

<b>Données du tuteur/tutrice légal/e</b>	
Nom et prénom (tuteur/tutrice) :	
GSM/Tél domicile :	
Nom et prénom (conjoint/e) :	
GSM/Tél domicile :	

### Allergies/ Médicaments

Le jeune souffre d'une allergie, d'une maladie ou d'un régime alimentaire spécifique : £ OUI      £ NON

Si Oui, lesquels : \_\_\_\_\_

### Utilisation de photos/videos

J'autorise
  Je n'autorise pas

que le jeune soit filmé et/ ou photographié par le « Jugendtreff Saba » (ou un partenaire) dans le cadre de la maison des jeunes, de ses activités, pour ses diverses publications, sous quelle forme et sur quelque support que ce soit, y compris internet et autres supports multimédia.

### Utilisation des données

*Les données présentées dans ce formulaire sont utilisées dans le cadre du travail de la maison des jeunes (statistiques, activités, lettres, ...). Les données seront communiquées au ministère national de l'enfance et de la jeunesse sous forme anonyme.*

\_\_\_\_\_

Date

\_\_\_\_\_

Tuteur/Tutrice légal/e

\_\_\_\_\_

Jeune

## Règlement d'ordre interne du JUGENDTREFF DIPPECH

### 1. Conditions d'admission et d'entrée

Chaque jeune entre 12 et 26 ans a le droit de fréquenter la Maison des Jeunes et de devenir membre. Les responsables de la MJ ont le droit de refuser l'entrée au jeune, dont le comportement dérange l'atmosphère habituelle.

### 2. Déroulement habituel

- Les bonnes manières et la politesse sont exigées pour passer agréablement notre temps ensemble
- Il est obligatoire de s'inscrire sur la liste des présences, affichée à l'entrée
- Pour participer aux activités de la MJ : le jeune doit posséder une « carte membre MJ ». La « carte membre MJ » coûte 3.- € et est valable jusqu'à la fin de l'année en cours et à partir du jour de l'achat. Elle est en vente au bureau de la MJ.
- Pour l'utilisation du matériel de la MJ, le jeune doit être membre de la MJ. Quand un jeune fait des dégâts, il doit les payer de sa poche !

Dans l'enceinte de la MJ, la consommation ainsi que la possession d'alcool et/ou l'usage de tout produit illicite sont strictement interdits

**LE NON-RESPECT D'UNE DE CES REGLES PEUT ANNULER LA VALIDITE DE LA « CARTE MJ », OU PEUT AVOIR POUR CONSEQUENCE UN RENVOI IMMEDIAT OU TEMPORAIRE.**

### 3. Participation aux activités

Pour participer aux activités organisées par la MJ, le jeune peut s'inscrire au bureau :

- Les fiches d'inscription y sont affichées
- L'inscription est valable en réglant les frais d'inscription
- ATTENTION aux dates limites d'inscription
- ATTENTION : toute inscription engendre la participation à l'activité. En cas d'indisponibilité vous devez nous prévenir le plus vite possible. Si vous ne pouvez pas venir à la MJ, vous pouvez nous en informer par téléphone ou en laissant un message sur le répondeur en cas d'absence (Tel : 26 37 46 50). Le Jugendtreff DIPPECH participe financièrement à chaque activité. Si le jeune inscrit à l'activité ne participe pas sans s'excuser, il devra payer l'intégralité du coût de l'activité.
- Un jeune participant à une activité doit obligatoirement rentrer/revenir avec les éducateurs, sauf en cas d'autorisation parentale, explicitement donnée avant l'activité.

**TOUT MANQUE DE RESPECT ENTRE LES JEUNES ET/OU ENVERS LE PERSONNEL, QUEL QU'IL SOIT, AINSI QUE LE NON RESPECT DE CE REGLEMENT FERONT L'OBJET D'UNE SANCTION**

Lu et approuvé :

\_\_\_\_\_  
Tuteur/Tutrice légal/e

\_\_\_\_\_  
Jeune